

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 28 OCTOBRE 1920

G.-E. DION, Administrateur

LES TEMOIGNAGES

Plusieurs autres témoins sont entendus à l'enquête vendredi soir -- Le Dr Fred Hébert fait de nouvelles révélations -- Ajournement au 19 novembre ?

SENSATION EN PERSPECTIVE

Nous avons publié la semaine dernière quelques-uns des témoignages qui ont été rendus à l'enquête préliminaire de la cause, désormais célèbre, du Roi vs William St-Pierre accusé d'avoir assassiné dans la soirée du 11 octobre dernier, entre neuf heures et neuf heures et demie, Mademoiselle Minnie Stevens, une jeune fille de 20 ans employée au bureau du télégraphe "Western Union", à Edmundston. L'espace et le temps nous ont manqué pour nous permettre de publier dans un même numéro, le compte rendu complet de tous ces témoignages. Nous avons annoncé pour cette semaine la suite de ces témoignages qui paraîtront très intéressants aux lecteurs. Le témoignage du Docteur Fred Hébert ne manque certainement pas d'intérêt et on remarquera à la lecture de ce témoignage que de nouvelles révélations surgissent dans cette affaire mystérieuse qui passionne depuis deux semaines toute la population du Madawaska, voire même, du Nouveau-Brunswick. Durant toute la soirée, vendredi dernier, la cour du magistrat a siégé pour tenter de terminer cette enquête, mais nos lecteurs pourront juger par la longueur des témoignages qu'il était impossible d'en finir dès la première journée. Le Procureur Général, qui conduit lui-même les travaux de la couronne, entend bien mener cette enquête à bonne fin, afin d'amener les personnes coupables de ce crime odieux devant les tribunaux pour que la mort de la malheureuse victime soit vengée. Mmes Leblanc, de Campbellton et Cormier d'Edmundston défendent l'accusé St-Pierre et semblent avoir bonne confiance dans l'issue du procès et prouver que leur client n'est pas l'homme qu'on aurait du rechercher.

Jamais nous n'avons vu à Edmundston une cause si intéressante que celle que préside maintenant le magistrat de Police M. J. B. Michaud. Il est facile de deviner l'intérêt que suscite cette cause, par le nombreux auditoire qui se massait vendredi soir dans la salle de la cour du Palais. On remarquait encore un plus grand nombre de femmes qu'on en voyait dans l'après-midi. Plusieurs incidents ont marqué cette séance de l'enquête. Madame Saucier, au cours de son témoignage s'est mise à pleurer. Des manifestations ont eu lieu, de la part des assistants alors que les avocats des deux parties étaient aux prises, sur certaines questions que l'un ou l'autre des parties croyait qu'on ne pouvait poser aux témoins. A 11 heures et quelques minutes, Mtre Leblanc parle d'ajourner car on voyait qu'on en finirait pas. Le docteur Hébert était encore en transposition, mais comme l'avocat de la défense dé-

clara qu'il en avait encore pour quelques temps avant d'en finir avec ce témoin, on commença à parler d'ajournement. Il fut ensuite décidé qu'on ajournerait à vendredi de la semaine prochaine le 29 octobre, mais comme le Procureur Général était pris ailleurs dans une autre cause à cette date, il fut alors proposé d'ajourner au Vendredi suivant, mais alors Mtre Leblanc, à son tour, ne pouvait venir à cette date. Il fut donc décidé qu'on ajournerait à vendredi le 29 octobre puis qu'on ne pouvait ajourner à plus de huit jours, mais qu'à cette date il serait définitivement décidé si on pourrait se réunir avant le 19 Novembre, mais pour le moment, c'est à cette dernière date qu'il est pratiquement entendu que l'enquête doit se réouvrir à moins qu'on ne décide d'avancer la reprise de l'enquête.

Quoi qu'il en soit, on peut pronostiquer de la grande sensation lors de la réouverture de cette enquête, car nous croyons comprendre que la couronne, depuis la séance de vendredi dernier, a été très occupée à rechercher de nouveaux témoins.

Le détective provincial M. Robert Crawford est en ville depuis le commencement de la semaine et s'occupe toujours très activement de cette affaire. Mardi dernier, dans l'après-midi, il s'est rendu avec M. Sidney Laporte, photographe d'Edmundston, sur les lieux du crime. Des photographies ont été prises de l'endroit et des environs où a eu lieu l'assassinat de Mademoiselle Stevens. Ces photos serviront à l'enquête quand cette dernière sera reprise le 19 Novembre.

Une rumeur semble vouloir se confirmer que deux ou trois nouveaux témoins, dont il ne nous est pas encore permis de divulguer l'identité, viendront déclarer des choses qui surprendront beaucoup de gens à Edmundston. Nous ne pouvons pas en dire plus long aujourd'hui, puisque nous avons déjà promis de ne déranger en rien, le travail des limiers. Dès qu'il nous sera permis de renseigner nos lecteurs sur ces révélations sensationnelles que la rumeur nous apporte, notre journal se fera un devoir de les publier.

M. A. Bossé employé au moulin chez Fraser Co. à Edmundston témoigne.

Le mardi matin 12 octobre vers six heures et demie il se rendait à son ouvrage, s'engageant par le sentier qui part près de sa maison et longe la rivière Madawaska. Ce petit sentier débouche devant la maison de M. Emmerson, sur l'avenue Emmerson. Il a trouvé un palais de dents artificielles et une broche à cheveux. Il reconnaît les objets produits et on les dépose devant la cour. Il pouvait voir au même endroit beaucoup de sang. Il se rappelle qu'une dent manquait à ce dentier.

C'était à 70 ou 80 pieds de la barrière. Un peu plus loin une longue trace de sang qui conduisait à la barrière du chemin sur la rue Emmerson. Il a continué son chemin vers son ouvrage. Après avoir caché le dentier sous la clôture près du sentier. M. Willie Bossé l'accompagnait quand il a trouvé le dentier. Le soir il est retourné chez lui vers sept heures et les dents artificielles étaient rendues là, ayant été apportées par M. Willie Bossé. Le témoin rapporte que l'état délabré de la barrière ce jour-là existait depuis longtemps. Il a remarqué tout de même des taches de sang de la grandeur d'un nouveau centin canadien, sur le bout d'une des perches qui servent à fermer la barrière. Mtre Leblanc demande au témoin s'il a vu des traces pouvant indiquer qu'un combat avait eu lieu et M. Bossé répond que non.

M. Edouard Michaud, chauffeur d'auto demeurant à Edmundston. Il connaît St-Pierre depuis dix ans. Il se rappelle le lundi 11 octobre. Il a vu St-Pierre sur le pont de ciment près de la rue Victoria. L'accusé est monté dans l'auto et s'est fait conduire chez Michaud à l'Iroquoise, où il a bu de la bière. L'accusé au souvenir du témoin portait un habit bleu. A sept heures il reparut de chez Michaud encore avec St-Pierre, mais il ne sait pas chez qui St-Pierre s'est fait conduire. Il est resté là pendant un quart d'heure et en sortant il pouvait remarquer que St-Pierre avait pris de la boisson mais il ne peut pas dire qu'il était ivre. Le témoin a conduit alors St-Pierre à la pharmacie York. Il a vu l'accusé s'eloigner dans la direction de la station du C. P. R. avec un autre ami. Alors il déclare que St-Pierre ne s'est pas battu durant le temps qu'il est resté à l'Iroquoise. St-Pierre lui a donné \$1.00 et le témoin ne se rappelle plus de rien autre chose. Il n'a pas revu l'accusé le soir du 11 octobre.

M. Byrne employé au bureau des chemins de fer nationaux. Il habite chez M. England dont la maison est située près de l'endroit où a été trouvé le corps de Melle Stevens. Il connaissait de vue Mlle Stevens ainsi que l'accusé St-Pierre. Il se rappelle la soirée du 11 octobre dernier. Le témoin était chez lui et à huit heures il est sorti pour aller chercher du lait sur le chemin de St-Basile et il est revenu vers neuf heures. Il est monté dans sa chambre. Vers neuf heures il a entendu des cris dans la rue. Il a regardé par sa fenêtre mais il ne pouvait rien remarquer. Ces cris lui ont paru ceux d'un cochon qu'on tue. Il a entendu un seul cri. Il se rappelle que le fils de M. England est entré dans la maison quelques minutes après.

M. Sirois d'Edmundston, journalier demeurant à Edmundston est le témoin suivant. Il a trouvé la tresse de cheveux près de l'endroit du crime. Il en a parlé à Bossé durant la journée alors qu'il travaillait au moulin chez Fraser. Il a remis les objets au fils de Bossé pour que ce dernier l'emporte à la maison. Il a vu le sang sur la barrière. Le témoin corrobore le témoignage de Bossé. Il a remarqué des mares de sang tout le long de la falaise en descendant vers la rivière. M. Sirois ne rapporte rien de nouveau à part cela.

Mlle Delima Couturier est appelée ensuite. Le témoin ne parle que le français et M. T. Hébert est assesseur comme interprète de la cour. Elle dit à la cour qu'elle est âgée de 18 ans, elle reste à Edmundston depuis le mois de juin, elle habite chez Mde Vve Bérubé. Elle a quitté chez Mde Bérubé le soir du 11 octobre pour se rendre chez M. Abbas. Elle connaissait la victime Mlle Stevens pour l'avoir vue chez sa mère où la victime pensionnait. Le soir du 11 octobre elle a trouvé un chapeau vert et un mouchoir blanc dans la rue Emmerson, elle reconnaît les articles qui sont produits devant elle. Le témoin partait de chez sa mère pour se rendre chez Mde Bérubé et comme elle marchait depuis à peu près cinq minutes elle a trouvé les objets et il était entre neuf heures et neuf heures et demie. Elle était avec une fillette âgée de 13 ans. Elle a vu le mouchoir d'abord sur le trottoir et le chapeau un peu plus loin en bas du trottoir, près de la clôture. Après avoir ramassé les objets elle s'est rendue chez M. Beaulieu où elle les a laissés et le lendemain elle les a déposés à la cour. Le même soir le témoin a couché chez Mde Beaulieu et le lendemain elle est repartie pour chez Mde Bérubé, laissant les objets chez Beaulieu. Le soir du 11 octobre après avoir trouvé le mouchoir et le chapeau Mlle Couturier a rencontré deux garçons sur l'avenue Emmerson à cinq ou six pas de l'endroit de sa découverte. Elle ne les connaissait pas. Les deux types marchaient assez vite dans une direction opposée et dans la rue. Un était grand l'autre petit, mais elle ne les a pas remarqués pour en donner une description de la manière qu'ils étaient vêtus. Elle n'a pas vu d'autre personne dans cette rue-là et n'a pas aussi entendu de cris. Elle ne connaît pas l'accusé. Transquestionné par Mtre Leblanc le témoin déclare qu'au meilleur de sa connaissance il était neuf heures et quart quand elle a trouvé les objets, et que l'endroit où elle a rencontré les deux hommes était non loin de la place du crime. C'est ici qu'est survenu l'incident sur la façon qu'on devait interpréter le mot "arpent". Le témoin se rappelle avoir vu une fois Melle Stevens arriver un soir chez elle à 11.30 P. M. accompagnée d'un garçon que le témoin ne connaît pas.

Madame Yvonne Saucier, demeurant à Edmundston rend le témoignage suivant : Elle reconnaît l'accusé St-Pierre. Elle l'a rencontré le soir du 11 octobre alors qu'elle était en compagnie de son cousin M. Picard. Ce dernier est allé la chercher au restaurant de la

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social : MONTREAL

Capital Paye et Surplus \$4,100,000.00

Actif total, au delà de \$39,000,000.00

106 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard.

10—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an ; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis \$1.00 un dollar sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

Succursale à Edmundston :

F. H. Bourgoïn, gérant local.

F. H. LEVASSEUR EDGAR LEVASSEUR

L. H. LEVASSEUR ENGR

NEGOCIANTS EN GROS

EPICERIES, FRUITS ET PROVISIONS

RIVIERE DU LOUP STATION, QUE.

gare du Transcontinental vers neuf heures, tous deux sont immédiatement partis de là, pour se rendre à la danse au "Star Hall". Comme la danse n'était pas commencée, ils ont fait une marche en descendant sur la rue "Church". Quelques pas avant d'arriver à l'école, elle se rappelle avoir vu St-Pierre qui remontait sur le trottoir se dirigeant vers chez lui. L'accusé a passé tout près d'elle, il faisait assez sombre à l'endroit où la rencontre a eu lieu. Les lumières de la rue sont du côté opposé à celui où elle se trouvait et, ce point où elle a vu St-Pierre se trouvait à peu près à mi-chemin entre deux lumières, néanmoins elle a pu remarquer quelque chose d'anormal dans la figure de l'accusé et Mme Saucier dit que ces marques sur la joue gauche lui avaient paru grandes par environ un pouce et demi. Elle ne peut pas dire ce que c'était. Elle a entendu son cousin et St-Pierre se dire bonsoir. Elle a fait part à son cousin Picard de ce qu'elle avait observé dans la figure de St-Pierre. Ici les avocats de la défense s'objectent à ce que le témoin déclare devant la cour, la nature des remarques qu'elle aurait faites et cette objection est maintenue par le tribunal. En réponse à une question de l'avocat de la couronne, Mme Saucier répond qu'elle avait d'abord cru, que ces taches dans la figure de l'accusé étaient des taches d'iode, mais elle ajoute qu'elle ne pourrait pas jurer cela, car il faisait

trop noir à ce point de la rencontre pour qu'elle puisse dire exactement ce que c'était. Mme Saucier ne s'est pas retournée la tête pour regarder, mais cinq pieds plus loin elle rebroussait chemin ; cette fois elle ne se rappelle plus avoir vu St-Pierre, son intention étant occupée ailleurs, alors elle ne peut dire sous serment si St-Pierre marchait encore en avant d'eux. A neuf heures et quarante minutes elle entra à la danse avec son cousin. St-Pierre n'était pas là. Ce n'est que plus tard dans la soirée, et le témoin ne peut

Suite à la dernière page

PAP-SAG

(TABLETTES)

CONTRE LA

DYSPEPSIE

Aucune des maladies de l'estomac ne résiste à leurs bienfaisants effets :

Indigestion, Somnolence, Gastrite, Ptiluite, Vertige.

Après un repas qui fatigue, une ou deux PAP-SAG prises suivant la direction, éviteront ces indigestions et souvent fatales.

50 cent la boîte, en six pour \$2.50, chez tous les marchands, ou envoyer par la poste. COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE Limited, 274, rue St-Denis, Montréal.